

# Quels droits en matière de désactivation l'Office of Labor Standards (bureau des normes du travail) peut-il faire appliquer ?



Seattle Office of  
Labor Standards

## Avant le 1er juin 2027

- Accès à la politique de désactivation
- La politique de désactivation doit être raisonnablement liée aux activités de l'entreprise
- Préavis de 14 jours avant la désactivation
  - OU en cas de désactivation immédiate pour « faute grave », l'enquête doit être complétée sous 14 jours
- Droit de contester la désactivation en utilisant la procédure de l'entreprise, et droit de recevoir une réponse de l'entreprise sous 14 jours (hors circonstances extraordinaires)
- Accès aux informations sur lesquelles l'entreprise s'appuie pour prendre une décision de désactivation
- Notification du droit à déposer une plainte ou intenter une action civile
- Protection contre les représailles

## Après le 1er juin 2027

- Pas de désactivation "injustifiée"
- L'entreprise doit mener une enquête juste et objective avant de désactiver un travailleur.
- L'entreprise ne peut procéder à une désactivation immédiate que si un travailleur a commis une « faute grave » ou si la loi l'exige
- L'entreprise doit démontrer qu'il est plus probable qu'improbable qu'une infraction à sa politique ait été commise
- L'entreprise doit appliquer ses politiques de désactivation de manière cohérente à tous les travailleurs
- Les sanctions doivent être proportionnées
- La désactivation est injustifiée si elle entraîne une discrimination
- Tous les droits que l'OLS pouvait faire appliquer avant le 1er juin 2027



Seattle Office of  
Labor Standards

# Lois du travail pour les travailleurs qui dépendent d'applications

L'entreprise pour laquelle vous travaillez  
respecte-t-elle ces lois ?

Vous pouvez déposer une plainte en utilisant les coordonnées ci-dessous :



206-256-5297



[laborinquiry.seattle.gov/worker-inquiry](https://laborinquiry.seattle.gov/worker-inquiry)



ou scannez ici !



Des services d'interprétation et de traduction sont disponibles  
sur demande.